

**MAIRIE DE LAFRANÇAISE**

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr  
www.lafrancaise.fr**DECISION**

2023-26

Objet : Occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar, restaurant situé à la Vallée des Loisirs – saison estivale 2023

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

**CONSIDERANT**

Que la Commune de Lafrançaise dispose d'un local au sein de la base de loisirs permettant l'exploitation d'un snack-bar, restaurant ;

**DECIDE**

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs, pour la période suivante :

- du 10 juin 2023 au 31 septembre 2023

moyennant une redevance d'occupation égale à :

1000 € pour un chiffre d'affaire inférieur à 100 000 €

3% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 €

Auprès de la SARL FP PATES ITALIENNES, représentée par Monsieur APPIERTO A. Fabio, le bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise.

Fait à Lafrançaise,  
Le 2 juin 2023.

Le Maire

Thierry DELBREIL

